



NOTE

Destinataires:

Médecins-Résidents et Externes

Date:

30 juin 2017

Objet:

Tenue du dossier médical – En français svp!

Bonjour,

La DEAC-Enseignement tient à vous rappeler que le dossier médical d'un patient constitue un aide-mémoire essentiel à la prestation de soins de qualité. Une excellente tenue des dossiers, obligatoirement en français, est une priorité au CHUM!

Or, il est légalement obligatoire de rédiger toutes vos notes en français au dossier médical des patients !

Nous comptons sur votre précieuse collaboration à cet effet.

Merci à l'avance et nos sincères salutations.

Richard Ratelle, MD, FRCSC

Professeur agrégé – Département de chirurgie Faculté de médecine Directeur adjoint médical – Gestion des stages en médecine Direction de l'enseignement et de l'académie du CHUM

Message clé Top CHRONO

Le Service des archives du CHUM a remarqué une augmentation significative des notes au dossier médical rédigées en anglais, ce qui n'est pas conforme aux normes de notre établissement.

Merci d'assurer le respect de cette règle.